

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

ARTICLE 15

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« du département, des communes »,

Les mots :

« des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les auteurs de cet amendement, il est plus pertinent de parler, de manière générale, de collectivités territoriales plutôt que, de manière plus spécifique, de département ou de communes. Ainsi, dans l'avenir, en fonction d'éventuelles évolutions de compétences, cette disposition restera toujours pertinente.